

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Et de La Protection des Populations De la Haute-Saône

4 place René Hologne B.P. 20359 70006 VESOUL cedex

Tél: 03 84 96 17 18 Fax: 03 84 96 17 25

Mail: ddcspp@haute-saone.gouv.fr

Site internet de la Haute-Saône : www.haute-saone.gouv.fr

INFLUENZA AVIAIRE

Règles de biosécurité à destination des détenteurs de volailles





L'influenza aviaire (ou grippe aviaire) est une maladie animale, très contagieuse.

Toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages sont sensibles à cette maladie. La forme hautement pathogène provoque des symptômes pouvant aboutir rapidement à la mort.

Les oiseaux migrateurs constituent un vecteur de diffusion du virus.









- Je clôture les parcours et m'assure de l'origine des oiseaux que j'introduis.
- Je ne mélange pas mes volailles avec les autres animaux et celles du voisin.

- Je distribue les aliments et l'eau à l'intérieur
- Je ne stocke pas des aliments à l'extérieur

- J'appelle mon vétérinaire dès que je constate que mes volailles ne vont pas bien.
- J'évite tout contact avec les oiseaux sauvages.
- Je peux si besoin confiner mes volailles.
- Je ne laisse pas traîner les cadavres. J'enfouis les fientes et le fumier non assaini.